Nº 14

ARRONDISSEMENT DE LENS

VILLE DE DOURGES

MAIRIE



SEANCE DU 11 Avril 2023

OBJET DE LA DELIBERATION

COMMISSION DE SUIVI DE SITE DE LA SOCIETE AMBRE A EVIN-MALMAISON

DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 11 Avril 2023

L'an deux mil vingt-trois le Onze Avril à 19 heures, se sont réunis, en la Salle d'Honneur de la Mairie, les membres du Conseil Municipal sous la présidence de M. FRANCONVILLE Tony, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée le 04 Avril 2023 dont 1 exemplaire a été publié et affiché.

Etaient présents: M. FRANCONVILLE Tony. (Proc de M. THERY Éric). Mme BARLET Stéphanie (Proc de M. HENAUX Christophe). MM. THUILLIEZ Laurent. GELLEZ Amédée. (Proc de Mme CABOCHE Cécile). Mme DOUTERLUNGNE Marine. (Arrivée en cours de séance à 19 h 15). M. RICHARD Frédéric. Mme MIJUIN Peggy. (Proc. de Mme WERQUIN Mildred). MM. CANIPET Jérôme. TAVERNIER Michel. Mmes POCLET Dominique. BLONDEAU Nathalie. CASSEZ Laetitia. LEMAIRE Sabrina. MM. DEBEAUMONT Pierre. DEVLEESCHAUWER Nicolas. Mme DUBOIS Jeanne-Marie. (Proc de M. MARTIN Bernard). MM. RUCAR André. SLEZAK Jimmy. GIBOIRE Antoine. Mme ANDRE Laetitia. M. VANDERSTEEN Pascal. (Proc de Mme LEWILLE Laura). Mme MADAU Graziella.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés: Mme WERQUIN Mildred. M. THERY Éric. Mme CABOCHE Cécile. M. MARTIN Bernard. Mme LEWILLE Laura. M. HENAUX Christophe.

Absente: Mme DIOUANI Sarah.

Secrétaire de séance : Monsieur DEVLEESCHAUWER Nicolas

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Commission de suivi de site (CSS) de la Société AMBRE à EVIN-MALMAISON a été créée par arrêté préfectoral du 14 mai 2012 et sa composition renouvelée par arrêté préfectoral du 13 Mars 2018. Ce dernier arrive à expiration et nécessite un renouvellement du collège des élus des collectivités territoriales.

Le Conseil Municipal doit procéder à la désignation d'un représentant de la Commune pour siéger au sein de cette instance.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à cette désignation.

L'élection a lieu par vote à bulletin secret conformément aux articles L. 2121-20 et L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire invite les membres présents à se prononcer, par un vote à main levée, sur le mode de scrutin pour la désignation d'un représentant de la Commune au sein de cette Instance. Le 17/84/2823

Publié et affiché Article L2121.25 Du Code Général Des Collectivités Territoriales A l'unanimité, le Conseil Municipal s'est prononcé pour un vote à main levée.

Monsieur le Maire propose pour la liste « ALLIANCE CITOYENNE VOUS AVANT TOUT » la candidature de : Monsieur CANIPET Jérôme.

En l'absence d'autre candidature,

Le Conseil Municipal,

VU les résultats du vote,

Et après en avoir délibéré, par 24 voix Pour : M. FRANCONVILLE Tony. (Proc de M. THERY Éric). Mme BARLET Stéphanie (Proc de M. HENAUX Christophe). MM. THUILLIEZ Laurent. GELLEZ Amédée. (Proc de Mme CABOCHE Cécile). Mme DOUTERLUNGNE Marine. M. RICHARD Frédéric. Mme MIJUIN Peggy. (Proc. de Mme WERQUIN Mildred). MM. CANIPET Jérôme. TAVERNIER Michel. Mmes POCLET Dominique. BLONDEAU Nathalie. CASSEZ Laetitia. LEMAIRE Sabrina. MM. DEBEAUMONT Pierre. DEVLEESCHAUWER Nicolas. MM. RUCAR André. SLEZAK Jimmy. GIBOIRE Antoine. Mme ANDRE Laetitia. Mme MADAU Graziella et 4 Abstentions: Mme DUBOIS Jeanne-Marie. (Proc de M. MARTIN Bernard). M. VANDERSTEEN Pascal. (Proc de Mme LEWILLE Laura).

- **DESIGNE** Monsieur CANIPET Jérôme pour représenter la Commune au sein de la Commission de suivi de site de la Société AMBRE à EVIN-MALMAISON.
- RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait en séance les jours, mois et an susdits Pour extrait conforme au registre Le Maire, Tony FRANCONVILLE

